

Le parc-école de Montréal

Shauna Van Praagh*

“L’école de Montréal” – as a notion, a group enterprise, and an approach to legal inquiry characterized by a unique signature – has received ample attention by leading scholars of the Regroupement Droit, Changements et Gouvernance. Together, those scholars act as the school’s students, teachers and administrators; we are colleagues in what is both a symbolic school of thought and a coming together of faculties of law situated on different sides of Mont Royal. Whether or not our offices are located on the slopes of the mountain, we can all imagine ourselves as members of the “Montreal School”.

Ciblant principalement trois axes: «droit et nouveaux rapports sociaux; droit et technologies de l’information et des communications; et droit, santé et développement durable», les intérêts des membres du Regroupement se concentrent tous autour de projets développés, enseignés et abrités au sein de «l’école de Montréal». Respect mutuel, partage des engagements et appui à l’innovation sont parmi les valeurs-clefs de cette école. Celle-ci est composée de nombreuses salles de travail interconnectées et de longs couloirs, offrant de vastes espaces pour échanger. Enfin, c’est une école qui encourage la création individuelle, tout autant que la collaboration collective.

As a metaphorical site of education, “l’école de Montréal” or the “Montreal School” invites us to go back and forth across the mountain, to participate in regular educational exchanges, to provide opportunities for intellectual enrichment by choosing courses and assigned readings

* Faculté de droit, Université McGill. Note : Les deux projets de loi discutés dans le texte ont été adoptés après leur introduction en 2015. Le projet de loi n° 62 a été adopté en octobre 2017 (*Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l’État et visant notamment à encadrer les demandes d’accommodement pour un motif religieux dans certains organismes* L.Q. 2017, c. 19) alors que le projet de loi n° 59 a été adopté en juin 2016 (*Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes* L.Q. 2016, c. 12).

with which we might not be familiar. The school welcomes the interdependency and interactions of language, method, and pedagogy. Its participants provide directions for those who wish to enrol, and feedback on the progress of those who, once there, trace their own trajectories through the curriculum. Finally, the school keeps us young : the energy that comes with daily discoveries fuels impressive teamwork and intense personal reflection.

In this short essay, I acknowledge the influence of the “Montreal School” on my own path, at the same time that I try to make a small contribution as one of its many students and scholars. I do so by introducing the “Montreal Playground”. This is a playground situated on the top of Mont Royal. Never firmly anchored to any one location, it is the park where everyone at the “Montreal School” goes to play – when it’s time for recess, when the school day is over, and even on the weekend. It may be attached in a symbolic way to the school, but it claims its own striking and distinctive quality and set of activities and interactions. As an image and an imagined space, the “Montreal Playground” opens new doors to discovery.

Que fait un enfant dans une aire de jeux ? Il se hasarde à différentes formes de divertissements ; il se fait de nouveaux amis – certains pour la vie, d’autres pour un temps ; il se dépense et développe ses compétences aussi bien physiques que relationnelles. Ici, dans le carré de sable, il mesure, tamise et construit. Par là-bas, il attend impatiemment son tour pour descendre la glissoire ; plus loin, il réclame d’être poussé plus fort pour se balancer plus haut. Tout comme il existe différentes manières de jouer dans ces aires, il existe différents types d’activités pour un chercheur du « parc-école de Montréal » : un éventail de possibilités d’interprétations et d’analyses, divers modes de participation et d’interactions, et un nombre abondant de sites propices à l’initiation et au développement de projets.

The “Montreal Playground” provides a provocative and rich metaphor for capturing the youthful energies of legal scholars. It conjures up a dynamic space in which the serious work of law and society research is transformed by joyful experimentation, multi-age participation, and the energetic encounter of diverse languages, educational backgrounds, experiences and capacities. Further, any playground provides memories for past users, challenges for newcomers, and a backdrop to the learning and skills development that constitute the very meaning of growing up. It is far from a surprising metaphor for me as a scholar who has focused on children and young people in every one of my projects linked to the



Le parc-école de Montréal

“Montreal School” – from children as key to understanding insular religious communities through a critical legal pluralist lens, to young people as crucial to shaping the always-evolving contours of Quebec society, to the voices of youth in developing governance of cyber-communication. Imagining the “Montreal Playground” in addition to, or beyond the “Montreal School”, captures a focus on youth as well as a sense of adventure in learning.

Lorsque l’on pense à une aire de jeux, on s’imagine généralement des structures colorées avec des éléments conçus soigneusement dans un souci permanent de sécurité. On se représente par exemple un sol en gazon synthétique ou recouvert de copeaux de bois pour amortir les chutes éventuelles. C’est bien cet espace ultra-sécurisé que l’on retrouve dans les aires de jeux de la fin du 20^e siècle à Montréal et ailleurs. Elles se substituent à celles des années 70, dont les équipements ont été jugés trop hauts, trop rapides et trop rigides. Pourtant, en ce début du 21^e siècle, certains concepteurs reconsidèrent les idées développées dans les années 40 par Lady Marjory Allen au Royaume-Uni. Architecte paysagiste et avocate pour enfants, Lady Allen a conçu des espaces de jeu favorisant une atmosphère libre et permissive, notamment grâce à l’emploi de pièces détachées entièrement manipulables. Suivant la même approche, le Pays de Galles abrite aujourd’hui « The Land », une « aire de jeux d’aventure » qui ne cesse d’attiser la curiosité.

À quoi ressemble « The Land » ? À quoi réfère le qualificatif « d’aventure » ? Désignée l’aire de jeux la plus étrange sur terre, on pourrait facilement confondre « The Land » avec un dépotoir municipal. L’espace contient une panoplie de chaises cassées, de vieux pneus empilés, de matelas sales, de marteaux et de clous perdus, de morceaux de bois, de métal et de tissus, et de gros tuyaux de béton. Les enfants y respirent l’euphorie. Les parents n’y sont pas les bienvenus ; on y trouve plutôt des « playworkers » qui refusent d’interférer dans les activités et les interactions des jeunes. Ces derniers martèlent des clous rouillés, entreprennent des constructions, allument des feux, se chamaillent, goûtent au risque et se blessent. Jour après jour, ils reviennent dans cet espace qui se détruit, se rénove et se reconstruit continuellement. Cette aire de jeux est bien loin des espaces clôturés et de leurs structures plastifiées et multicolores. À ce titre, « The Land » représente un modèle idéal pour le « parc-école de Montréal ». Excitant, inquiétant et dangereux, c’est un espace qui invite chaque participant à rejoindre l’aventure. Entre autres, son nom « The Land » conduit à réfléchir à sa constitution et à sa gouvernance, à ses frontières et aux



conséquences de leurs transgressions, aux interactions et aux prises de risques des gens qui l’habitent et, finalement, aux leçons parfois surprenantes et au poids écrasant du chaos créatif.

What difference does it make if we think of legal scholars playing in *this* “Montreal Playground”? What might it mean to suggest that those of us registered in the “Montreal School” enjoy the kinds of activities encouraged by an adventure playground? Here, I offer a concrete example by sketching my own reactions as a playground participant to the introduction of Bill 62 in the National Assembly of Quebec in the spring of 2015. Rooted in what it refers to as respect for the religious neutrality of the State, the Bill purports to articulate a clear framework for responding to claims for accommodation based on religious belief and practice. Further, and in particular, it focuses on public subsidized early childhood education as a forum from which the learning of any specific religious beliefs or rules should be excluded. If passed in the fall of 2015, the Bill would complement existing legislation related to public institutions and services and daycare governance, and would aim to clarify interpretation and implementation of the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms.

Quel que soit l’aspect visé, toute discussion relative au projet de loi n° 62 (Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l’État et visant notamment à encadrer les demandes d’accommodements religieux dans certains organismes) tombe assurément dans l’axe 1 du Regroupement : « droit et nouveaux rapports sociaux ». Je propose ci-dessous un ensemble non exhaustif de questions et de voies possibles d’études, afin de montrer comment les structures évidentes de l’analyse du projet de loi n° 62 pourraient se développer aux mains d’un membre du « parc-école de Montréal ». Je commencerais par approfondir la notion de « neutralité religieuse » et la façon dont celle-ci sert parfois de paravent à une résistance idéologique contre la foi elle-même. J’examinerais comment le terme « accommodation » peut être jugé modeste ou provocateur selon le contexte dans lequel il est placé. Je m’inquiérais de savoir si on demandera à une mère musulmane qui porte le niqab de découvrir son visage lorsqu’elle ramènera un livre à la bibliothèque publique – non parce que le projet de loi le lui impose, mais plutôt en raison d’une interprétation erronée de celui-ci. Je prendrais du recul vis-à-vis du texte pour appréhender les véritables objectifs et préoccupations du projet, et saisir ainsi la danse complexe et continue qu’ils engendrent entre le gouvernement du Québec et la société, entre l’État et les communautés religieuses contemporaines du Canada, entre les textes législatifs et les politiques provinciales, et entre l’identité



individuelle et les pratiques collectives. Je pourrais notamment m'appuyer sur des études empiriques et des narrations fictives, sur une mise en parallèle des politiques et des mécanismes passés avec les complexités actuelles ou encore sur une étude comparative des constitutions et des normes des États voisins.

Given the particular emphasis found in Bill 62 on early childhood education, I would play with the fuzzy lines between teaching and indoctrination, and between learning and doing. If cultural but not religious manifestations of faith-based celebration are acceptable, what does respect for belief encompass? Can religious identity, whether individual or collective, effectively be left at the door to daycare? What practices have evolved in daycare classrooms as a consequence of the 2011 Daycare Directive that preceded and paved the way for Bill 62's daycare-related provisions? I might compare daycares that pride themselves on their internal diversity and openness to learning about many faith-based traditions, to daycares in which the children share the same religious or cultural backgrounds and for whom faith-related activities have been central to the program of education. I would notice the ways in which any community places special value on the education of its future generations, and attempts to sketch and develop its own character through its youth. Indeed, I would notice as significant the fact that Bill 62 was introduced along with Bill 59, focused on protection from, and prevention of, hate speech. That Bill also turns its attention to the context of education, this time to ensuring mechanisms for identifying and fighting speech inciting hate and/or violence in schools. Further, it mixes together, in one piece of proposed legislation, adjustments to the scope of human rights protection and to the justificatory framework for youth protection. Our understanding of youth, our patience for the mistakes young people make, and our acknowledgement of the multiple influences on the learning and behaviour of children: all are integrated into the critical examination of policy aimed at shaping and guiding any given society.

Bien qu'incomplet, cet embryon d'observations et de questionnements offre un vaste éventail de perspectives d'études, conciliant un large spectre d'approches méthodologiques. Par ailleurs, notons que les frontières qui divisent les trois axes du Regroupement s'effacent à mesure que nos programmes de recherche et de méthodologie s'aventurent dans les sentiers de l'innovation. Ainsi, par exemple, la détermination du « niveau de communication requis » entre les fournisseurs et les bénéficiaires de service public dans le projet de loi n° 62 pourrait faire l'objet de questionnements



de la part de chercheurs de l'axe « droit et technologies de l'information et des communications ». Il en va de même dans le cadre du projet de loi n° 59 (Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes), quant à l'identification des personnes proférant un discours haineux ou des moyens de communication utilisés pour inciter à la violence. Finalement, si l'on se penche sur le troisième axe, « droit, santé et le développement durable », on pourrait se demander de quelle manière l'exercice du « contrôle excessif », clef de voûte de l'intervention en matière de protection de la jeunesse, peut se justifier au nom de la santé mentale des enfants et des adolescents pris dans leur ensemble. Toujours dans cette perspective, on pourrait également s'interroger sur la notion de dommage, introduite dans un projet qui s'inquiète explicitement de l'exposition des jeunes enfants à la religion. Dépassant les divisions établies par les trois axes, ces réflexions démontrent qu'une fois entré dans l'aventure du Parc-école, les frontières habituelles disparaissent.

How are the ideas and issues sketched above inspired and encouraged by my imagined “Montreal Playground”? More obvious and expected problems identified by a legal scholar would stem from textual analysis of Bill 62, focus on past and potential decisions by tribunals or courts, and draw attention to the ways in which jurists might be called upon to distinguish prohibited hate speech from permissible yet disturbing expression. Those make up an important set of questions. But, like a typical playground against which the adventure version represents a conceptual challenge, that set of questions doesn't shake up the methods and materials. It takes no chances ; it offers no breathtaking danger. By claiming that legal scholarship can include a much more vast set of issues and inquiry, the Regroupement invites jurists to jump out of their regular routines. I suggest that the “Montreal Playground” allows for unexpected directions and unanticipated encounters. Its participants create the norms for engagement ; they offer fresh observations on the priorities and practices of actual people ; and they take on new responsibilities for articulating and assessing the rules of human – both individual and institutional – interaction.

Prise de risque, créativité, innovation, capacité à s'effondrer puis à se reconstruire, à faire face au danger et à apprendre l'un de l'autre : voilà les ingrédients indispensables à la création puis à la pérennité du « parc-école de Montréal ». Tandis qu'une « école de Montréal » se limiterait à la con-

Le parc-école de Montréal

ceptualisation et à l'articulation de ces idées, c'est bien au sein du « parc-école de Montréal » que les jeunes chercheurs mettent celles-ci en pratique pour les développer de façon inattendue. This is where and how we as legal scholars develop our own experiments, share our craziest projects, and spend time balancing on the most precarious structures. Through the methodology of metaphor, and the lens offered by young people, this short essay invites readers to discover and join in the activities of the “Montreal Playground” every time they climb or cross Mont Royal.